

COMMUNE DE NEVEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le trente Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six Septembre deux mil onze, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire de la Commune de NEVEZ.

ETAIENT PRESENTS

Gérard MARTIN, Dominique GUILLOU, Annie DROUGLAZET, Alain RAMOND, Françoise BOURHIS, Guy COSTIOU, Bruno POSTEC, Philippe GLOANEC, Henri SELLIN, Jean Michel TANGUY, Jean Yves SELLIN, Annick DERVOUT, Pierre DAUER, Micheline FURIC, Marie Pierre SAISON, Micheline FURIC

ABSENTS EXCUSES

Yveline GOURLAOUEN, Yvonne SELLIN, Michel PERON

PROCURATIONS :

Yveline GOURLAOUEN a donné procuration à Monsieur Le Maire
Yvonne SELLIN a donné procuration à Madame Françoise BOURHIS
Michel PERON a donné procuration à Monsieur Dominique GUILLOU

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Dominique GUILLOU

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir excuser mademoiselle Claude NADAN qui n'a pas pu procéder au compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2011 suite à sa maladie et ainsi de bien vouloir procéder à l'approbation des délibérations du Conseil Municipal du 27 mai 2011.

Madame Françoise BOURHIS ajoute que les observations qu'elle avait fait remarquer lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011 ne correspondent pas à ce qui est écrit sur le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011.

En page 2, madame Françoise BOURHIS dit : Conseil Municipal du 10 décembre 2010 et non du 10 décembre 2011 (car on n'y est pas encore, il faut attendre la fin de l'année)

En page 21 : Suite aux erreurs notifiées au Budget Primitif Investissement Assainissement 2011, madame Françoise BOURHIS aimerait avoir un Budget Primitif rectifié qu'elle n'a toujours pas reçu.

2 – AVIS SUITE AU PASSAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCARNEAU CORNOUAILLE VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Communauté d'Agglomération « Concarneau Cornouaille Agglomération » relatif aux compétences obligatoires optionnelles et facultatives qu'elle doit exercer.

Concernant les compétences obligatoires plus précisément l'organisation des transports urbains, Monsieur Dominique GUILLOU fait remarquer qu'aucune information ne lui a été transmise concernant la suppression de la ligne 21 « CONCARNEAU – NEVEZ ».

Messieurs le Maire et Guy COSTIOU répondent que lors du Conseil Municipal de TOURC'H le sujet a été évoqué. Monsieur Guy COSTIOU ajoute qu'il est possible que la ligne continue de passer sur NEVEZ.

Monsieur le Maire souligne que la demande a été formulée auprès de la 4C.

Madame Annick DERVOUT ajoute que si la ligne est supprimée, celle-ci ne sera pas exploitable avant 2015. Monsieur le Maire conclut sur le fait que les particuliers, s'ils le souhaitent pourront utiliser la ligne de transport scolaire.

Concernant les compétences optionnelles, plus précisément les actions culturelles, Monsieur Pierre DAUER fait remarquer qu'il ne s'agit pas de transfert de gestion mais de transfert de financement.

Madame Françoise BOURHIS intervient :

- Je me pose quelques questions de savoir pourquoi un vote si rapide, alors que la montée en charge des projets ne verra le jour au mieux qu'en 2015 pour la compétence TRANSPORTS, 2020 et 2030 pour le numérique.

Même si on perçoit 1,6 Millions d'euros de plus de DGF (alors que l'on sait déjà que le dispositif de l'aide mis en place par l'Etat est destiné à disparaître progressivement), la mise en place de ces nouvelles compétences va quand même nécessiter des recrutements importants, des dépenses supplémentaires.

D'autre part, jusque là, la déclaration d'intérêt communautaire résulte du vote d'une majorité qualifiée des conseils municipaux. Or, il va exister une différence fondamentale par rapport au régime des communautés d'agglomération, où cette déclaration d'intérêt communautaire est faite par une délibération du conseil communautaire prise, cette fois, à la majorité des 2 tiers du conseil de la communauté d'agglomération, donnant ainsi un pouvoir important aux instances communautaires, et de ce fait, les conseillers municipaux n'auront plus à se prononcer.

J'espère que les petites communes ne seront pas pénalisées.

Pour les ressources fiscales :

Tout d'abord : la TEOM en fait partie. J'ai regardé l'évolution de cette TEOM qui est passé de 3,45 % en 2003 à 7,04 % en 2011 (soit 204 % d'augmentation en moins de 10 ans), et celle-ci n'a fini d'augmenter puisque l'estimation connue à ce jour sera de 9,95 % en 2020. Je me demande où en sont les économies prévues lors du transfert des ordures ménagères en 2003 ?

Par contre, on nous annonce pas d'augmentation des impôts économiques, des impôts ménages, mais en est différent pour la contribution destinée à financer les transports en commun. Cette contribution est recouvrée par les URSSAF qui la reversent aux autorités organisatrices et ce sont encore certains employeurs qui sont assujettis à cette contribution VERSEMENT TRANSPORT ;
En cette période de crise, est-ce le moment de l'appliquer ?

Un point que tout le monde parle mais n'ose le dire tout haut, je constate que tous les maires de la 4C sont favorables au passage en Communautés d'agglomération, j'ose croire que cet engouement n'est pas seulement dû à l'incidence de la forte augmentation de leurs indemnités à venir.

En conclusion, je dirais qu'une entreprise privée peut faire des choix de développement, mais ici, cette nouvelle structure intercommunale engage les élus, par le biais de l'argent des contribuables, et il me semble prématuré de l'accepter, c'est pourquoi je m'abstiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESAPPROUVE par 12 voix contre, 3 pour, 4 abstentions par vote à bulletin secret, le passage de la Communauté de Communes Concarneau Cornouaille vers la Communauté d'Agglomération ainsi que les nouveaux statuts.

3 – INFORMATION : RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA 4C

Monsieur le Maire présente pour information, le rapport d'activité 2010 de la 4C sur 2010.

Sur ce, Madame Françoise BOURHIS souhaite apporter quelques précisions :

2003 Année de mise en place des OM par la 4C, la TEOM était de 3,45 %. En 2011, comme je l'ai souligné plus haut, elle est déjà à 7,04 %. Je constate que sur un mandat cela va représenter une augmentation de près de 70 % du taux de la TEOM puisqu'il est prévu un taux de 8,50 % pour 2014, et pour arrivée en 2020, à une estimation de 9,95 %.

Il est mentionné pour l'évolution des tonnages une diminution des OM, 14779 tonnes en 2010, effectivement par rapport à 2008, il y avait 15 288 tonnes. Par contre, en matière de tri, on nous décrit une progression de 3 % pour atteindre 3 114 tonnes de déchets recyclables, alors que le rapport de 2008 mentionnait 5512 Tonnes emballages recyclés.

Si tout diminue, la TEOM devrait suivre.....

Quant à la situation des agents 104 au 31/12/2010, et 89 agents en 2008, soit près de 20 % d'augmentation de personnels en 2 ans.

4 – INFORMATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC

Monsieur le Maire présente pour information, le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC sur 2010.

5 – INFORMATION DU SYNDICAT DE PONT AVEN SUR L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente pour information, le rapport du syndicat de PONT AVEN sur l'eau potable pour l'année 2010.

6 – INFORMATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente pour information, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 de la 4C.

Concernant la qualité du service public d'élimination des déchets, Monsieur Didier THAËRON fait remarquer que le but de ce service public est de vider plus fréquemment les containers.

Madame Annick DERVOUT ajoute à ce sujet que le but de ce service est également de laver plus souvent les containers.

Monsieur Pierre DAUER souligne le fait que l'avenir porte sur des containers individuels à chaque famille et que le tarif de ce service se fera au poids.

7 – PROPOSITION DE FERMETURE DE LA BARRIERE DE PORT-MANECH DU 1^{er} MARS AU 31 OCTOBRE

Madame Françoise BOURHIS demande si le Conseil Portuaire s'est prononcé à ce sujet.

Monsieur Pierre DAUER lui répond qu'il ne s'en préoccupe pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité la fermeture de la barrière du Port de Port-Manech du 1^{er} mars au 31 octobre.

8 – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR POULDON ET POULGWIN TOUS LES 15 ANS

Monsieur Pierre DAUER, Adjoint aux Affaires maritimes propose le renouvellement des « A.O.T. » Autorisation d'occupation temporaire sur Pouldon,et Poulgwin pour 15 ans.

Madame Françoise BOURHIS demande à quelle date était la dernière délibération.

Monsieur Pierre DAUER lui répond qu'elle a été prise en 1996.

Monsieur le Maire ajoute que ça s'est fait quand les mouillages ont été municipalisés.

Le Conseil Municipal après, en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement des A.O.T. sur Pouldon et Poulgwin pour 15 ans.

9 – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DES BADGES SUR PORT-MANECH TOUS LES ANS

Monsieur Pierre DAUER, Adjoint aux Affaires Maritimes propose le renouvellement de la location des badges sur Port-Manech tous les ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement de la location des badges sur Port-Manech tous les ans.

10 – DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN SUR PORT-MANECH

Madame Micheline FURIC, Adjointe au Maire propose au conseil Municipal de délibérer sur la demande de cession de terrain de Monsieur LE TANNEUR, parcelle AD n°123, 125 m² Place de Ben Aven à Port-Manech.

Madame Micheline FURIC explique que la commission d'urbanisme s'est réunie une nouvelle fois le 23 septembre 2011 à ce sujet. Celle-ci après s'être rendue sur les lieux a à l'unanimité émis un avis défavorable pour la cession de terrain à Monsieur LE TANNEUR.

Madame Françoise BOURHIS fait remarquer que lors de la première commission d'urbanisme les membres ne se sont pas rendus sur place.

Monsieur Jean Michel TANGUY ajoute qu'à l'avenir chaque membre de la commission devra se rendre sur place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESAPPROUVE à l'unanimité la demande de cession de terrain de Monsieur LE TANNEUR.

11 – APPROBATION DU DEVIS DE « CARRE ARCHITECTURE » OU « V2M » POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de retirer la question de l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le choix de Monsieur le Maire.

12 – CONFIRMATION DU PRIX AU M² AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES PRES VERTS »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'achat du terrain acquis par la Commune en 2006 et transféré au budget lotissement n'avait pas été assujéti à T.V.A.

Les ventes de lots seront donc soumises à TVA calculée sur la marge. Le terrain en question d'une superficie de 20 546 m², a été payé 33 539 € plus les frais d'acte (1 094,71 €) soit 34 633,17 €, soit 1,69 € le m².

La T.V.A. sur marge = (montant payé par l'acquéreur + charges – prix d'achat) X 0.196 soit (50 €/m² - 1,69 €/ m²) = 9,47 € / m².

Le prix TTC au m² est donc de 59,47 €.

Monsieur Didier THAËRON dit que la commune devrait assumer ses erreurs.

Monsieur Dominique GUILLOU ajoute que les propriétaires ont monté leurs dossiers financiers auprès de leurs banquiers et que par conséquent ce n'est pas correct.

Monsieur le Maire demande aux élus de trouver un terrain à 50 € T.T.C. le m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve par 14 voix pour, la confirmation du prix au m² du lotissement Communal « Les Prés Verts » soit :

- 50 € le prix H.T. au m² ;
- 9,47 € la T.V.A. sur marge à régler par l'acquéreur ;
- 59,47 € le prix T.T.C. au m²

Messieurs Bruno POSTEC, Guy COSTIOU, Alain RAMOND et Madame Marie-Pierre SAISON se sont abstenus. Monsieur Didier THAËRON a voté contre.

13 – DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le chemin situé à KERCANIC de la manière suivante : « chemin des Pommiers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la dénomination « Chemin des Pommiers » le chemin situé à Kercanic

14 -APPROBATION POUR LA CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un Emploi Fonctionnel de Direction Générale des Services.

Les emplois administratifs ou techniques de direction sont accessibles par détachement à tous les fonctionnaires de Catégorie A, à condition qu'ils soient titulaires d'un grade dont l'indice terminal est fixé par le décret n°87-1101 du 30/12/1987 modifié.

Le détachement a été prononcé verbalement par M. PAGANO Olivier, en attente de sa demande écrite. Cette demande ne peut être supérieure à 5 ans et ne sera pas renouvelable.

Sous réserve de l'avis de la CAP du CDG 29.

Madame Annick DERVOUOT pose la question : pourquoi 5 ans ?

Monsieur le Maire répond qu'une demande d'emploi fonctionnel ne peut excéder 5 ans.

Madame Françoise BOURHIS demande : quel poste occupera Melle Claude NADAN à son retour ?

Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera l'adjointe du D.G.S. et ajoute également qu'un de nos agents à l'urbanisme sera en retraite dans un an. On pourrait à ce moment là revoir le statut et les fonctions de Melle Claude NADAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur la Commune.

15 - APPROBATION POUR L'OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE

Monsieur GUILLOU propose l'ouverture d'un Poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'ouverture d'un Poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

16 - APPROBATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN TEMPS PARTIEL SUR LA COMMUNE

Monsieur GUILLOU explique que Stagiairisation ou Titularisation à temps partiel implique la mise en place d'un temps partiel sur la Commune avec avis du CTP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la mise en place d'un temps partiel sur la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

17 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésor Public de PONT AVEN sollicite le Conseil Municipal pour deux admissions en non-valeur pour une redevance de la commune de 8 € pour l'année 2010 et pour une redevance de la commune de 2,10 € pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, les deux admissions en non-valeur

18 - BUDGET COMMUNE : MODIFICATION BUDGETAIRE :

Monsieur GUILLOU propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

| Article | Opération | Nature | Montant |
|---------|-----------|---|------------|
| 2313 | 19 | Rénovation WC Pavillon bleu | + 12 000 € |
| 2184 | 12 | Matériel et mobilier école primaire et maternelle | + 4 500 € |
| 2312 | 12 | Structure de jeux école maternelle | + 12 000 € |
| 2313 | 33 | Création d'une crèche | - 28 500 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires

19 – SOLIDARITE PAILLE

Monsieur le Maire présente le courrier émanant de l'Association « SOLIDARITE PAILLE 2011 » qui sollicite le Conseil Municipal pour subvenir aux besoins en paille de tous les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 500 € pour l'association « SOLIDARITE PAILLE 2011 »

La séance est levée à 22 h 30.